

La mode masculine

Autor(en): **Alice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 29

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

moins spirituels, plus ou moins bienveillants, et l'article qui nous occupe me semble plutôt moins que plus.

Quant au village du Jura où l'on fabrique ces horribles pièces à mousique (Eh! qu'en termes choisis ces choses-là sont dites), M. Regard, qui a l'air de nous plaindre, devrait bien s'ingénier à nous trouver autre chose, puisque cette industrie l'agace. S'il voulait se donner la peine de visiter les pièces de Genève et Ste-Croix, à l'Exposition nationale, il se convaincrerait facilement qu'elles ne sont pas si horribles que cela. Il en est des pièces à musique comme d'autre chose, et avec un bombardon et un tambour il n'est pas possible de représenter un orchestre complet; on en a pour son argent.

J'essaierais bien d'expliquer à M. Regard pourquoi les arrangeurs pour pièces à musique, qui s'intitulent, avec droit, professeurs — car s'ils n'étaient pas en état de pouvoir professer, ils ne seraient pas en état de faire ces arrangements — sont obligés parfois de déranger quelque peu la musique, mais je craindrais de me heurter à une intelligence aussi vive que celle qui lui a permis d'apprendre les langues mortes ou vivantes.

Il y aurait long à épiloguer sur ce sujet des diplômes, des professeurs, etc., et cette lettre me paraît assez longue, cependant elle ne doit pas l'être plus que l'article de M. Regard.

Faites de ces lignes ce que vous voudrez, mais je vous crois assez impartial pour ne pas contester à un maladroitement attaqué le droit de se défendre.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

JOHN E. PERRIN,
professeur de musique.

Soignons nos yeux.

En parcourant de vieux journaux, nous nous sommes arrêté avec beaucoup d'intérêt sur le résumé d'une conférence donnée à Lausanne, il y a vingt et quelques années, par M. le Docteur Dufour, sur l'*Hygiène des yeux*. Nous en détachons les renseignements suivants, qui contiennent de précieux conseils pour tous.

Le plus fréquent et le moins grave des accidents qui frappent les yeux, consiste dans l'introduction, sous la paupière, d'un grain de poussière, d'une aile d'insecte, d'un moucheron, et depuis les voyages en chemin de fer, d'un morceau de charbon. Le premier effet est une douleur vive, un clignement de paupières et une abondante sécrétion de larmes.

Si le blessé a le sang-froid de ne pas se frotter les yeux et de tenir les paupières ouvertes, il est très probable que les larmes auront lavé et entraîné le corps étranger au bout d'une à deux minutes au plus. Mais, en pareil cas, on n'a rien de plus pressé que de porter vivement la main à l'œil. Ce mouvement pousse en général l'intrus sous la paupière supérieure où il roule entre l'œil et la paupière en causant les douleurs les plus vives.

Si, au bout de deux minutes d'attente, le corps n'est pas sorti, il faudra écarter le plus possible les paupières et faire rouler rapidement l'œil de droite à gauche, puis en bas, mouvement dans lequel le corps étranger a chance d'être entraîné sur la joue par les larmes. Le lavage à grande eau, puis le mouvement qui consiste à tirer la paupière supérieure en bas, jusque sur la paupière inférieure, pendant que le malade regarde en bas, est une manœuvre qui réussit quelquefois. Si ces manœuvres n'ont pas abouti, on aura recours au médecin.

Ce n'a pas toujours été sans danger qu'on a introduit dans l'œil de petits corps ronds, certaines graines, des yeux d'écrevisse, « pour chasser le moucheron », car il y a des inflammations qui procurent au malade la sensation de corps étrangers, et, en pareil cas, rien n'est plus pernicieux que l'introduction d'une graine qui augmente l'irritation.

Lorsqu'un éclat de fer ou de pierre s'est implanté dans la cornée, comme cela arrive souvent aux ou-

vriers qui travaillent le fer, aux tailleurs de pierre et aux meuniers, on gagne beaucoup à ne pas attendre deux ou trois jours avant de se rendre chez le médecin. Ceux qui sont exposés à cet accident s'en garantissent sûrement en portant des lunettes de verre plan. Depuis quelques années que ces lunettes sont employées au moulin d'Assens pour aiguïser les meules, il n'est plus arrivé de ces accidents dont chaque meunier était si souvent atteint.

Quant aux brûlures auxquelles l'œil est sujet, citons celles qui sont produites par la chaux vive. On aura soin de ne pas mettre d'eau dans l'œil, mais des corps gras, de l'huile, du beurre, de la glycérine, en attendant le médecin.

Les contusions les plus fréquentes sont produites par le choc de corps obtus ou ronds, par des coups de poing. Le sang sort des vaisseaux tout autour de l'œil et donne à la peau l'aspect bleuâtre bien connu des « yeux pochés ». Si la vue est intacte, on n'aura pas d'inquiétude, bien que le blanc de l'œil, la sclérotique, soit rouge vif. Si un nuage trouble la vue, ou si des taches noires apparaissent sur les objets, l'accident a des suites graves. La forme grave de la contusion provient souvent de bouchons de champagne ou d'eau de Selz qui sautent à l'œil, ou de coups de fouet que les piétons sont exposés à recevoir dans la rue.

M. Dufour cite encore le récit émouvant d'un accident relaté par un ophthalmologiste célèbre; et digne de foi: un homme se trouvait dans la société de quelques amis, tournant le dos à la porte. Un nouveau venu entre, s'approche doucement et lui couvre depuis derrière les deux yeux avec les mains, en lui demandant de le nommer. L'homme s'efforça, sans prononcer un mot, d'écarter les doigts qui pressaient ses yeux; l'autre résista; lorsqu'il ôta ses mains, le premier était privé de la vue sur les deux yeux et il resta ainsi.

Influence de la lumière.

Une lumière trop vive peut causer les accidents les plus graves. Rien n'est pernicieux comme de vouloir regarder le soleil. Après l'éclipse de soleil de mars 1867, il se présenta à la consultation de l'Asile cinq à six personnes qui avaient voulu voir l'éclipse sans verre noir; elles avaient depuis lors une tache noire de la grosseur du soleil qui couvrait tous les objets sur lesquels elles fixaient leurs regards. — Un accident analogue arriva à quelqu'un qui regarda par le trou de la serrure dans une salle éclairée.

La meilleure forme de lunettes protectrices sont les lunettes en coquilles et en verre foncé bleuâtre ou violacé.

La lumière artificielle est défavorable par la prédominance des rayons jaunes qui sont ceux qui fatiguent le plus l'œil. Donc, à lumière égale, le pétrole fatigue moins que l'huile ou le gaz. Pour ces deux dernières flammes, on pourra combattre l'action des rayons jaunes par un verre légèrement bleu ou par l'emploi d'un abat-jour à teinte intérieure bleuâtre.

Toute lumière mobile et irrégulière, comme celle des chandeliers, doit être évitée. Il n'est pas de bonne hygiène de lire au soleil, ou en chemin de fer, ou en voiture, ou en marchant.

Curieuses réflexions sur l'antropophagie.

L'Antropophagie est une des maladies de la première enfance de l'humanité, un goût dépravé que la misère explique, si elle ne la justifie pas; c'est une courte folie provoquée par la faim. Plaignez donc le cannibale et ne l'injuriez pas, vous autres civilisés qui mangez de la viande saignante et qui massacrez tous les jours des millions de vos semblables pour des motifs moins plausibles que la faim.

Pour moi, je ne crains pas d'affirmer que de toutes les guerres que les hommes se font, celle où l'on se mange est la seule rationnelle. J'excuse tous les coupables qui ont faim, parce que la première loi pour tous les êtres est de vivre, et qu'il est naturel qu'un homme tue son semblable et le mange, quand il n'a pas autre chose à se mettre sous la dent. Tous les jours, ces principes sont mis en pratique chez les nations civilisées, et les Géricault, les Delacroix, les Eugène Sue ont fait, en les appliquant aux naufrages, des chefs-d'œuvre admirables; et

l'opinion publique a plaint plus qu'elle n'a condamné les malheureux affamés de la *Méduse* et de la *Salamandre*. Ugolin mangeant ses enfants pour leur conserver un père, inspire même autant et plus de pitié que d'horreur.

Le mal, en effet, n'est pas tant de faire rôti son ennemi quand il est mort, que de le tuer quand il ne veut pas mourir. Et la preuve que le crime ne consiste que dans la manière d'envisager la chose, c'est que les mêmes moralistes qui blâment si fort le sauvage affamé de s'assimiler la substance de son ennemi, sous forme de rosbif, ont fait de la reine Artémise le modèle des épouses pour avoir avalé son mari en pilules.

Où il y a crime impardonnable, folie furieuse poussée jusqu'à la septième puissance, c'est dans la guerre à coups de canon que se font entre eux les peuples civilisés, comme les Français, les Anglais, les Prussiens, les Russes, qui n'ont pas faim les uns des autres, et qui se battent pour la gloire de leurs maîtres. La guerre est la plus atroce de toutes les folies humaines; mais la plus risible de ces atrocités est à coup sûr celle où l'on se tue sans motif, pour le seul plaisir de se tuer; où les ennemis se saluent courtoisement avant de s'égorger; où les vainqueurs, après la bataille, s'occupent philanthropiquement à raccommoquer les jambes aux vaincus, comme s'il n'eût pas été plus simple de ne pas les leur casser avant. Hélas! l'oiseau de proie et le tigre, qui sont forcés de vivre de chair, donnent tous les jours de fières leçons d'humanité à l'homme. Ils ne se chassent pas entre eux, et ils ne tuent que pour assouvir leur faim.

A. TOUSSENEL.

La mode masculine.

En général, les messieurs attirent peu l'attention; un seul coup d'œil suffit pour juger leur physique, et on les trouve beaux, laids, grands, petits, lourds ou élégants, sans penser plus loin.

Et pourtant, si l'on prenait quelquefois la peine de les regarder un peu attentivement, on lirait sur plus d'une physionomie masculine le désir de produire un joli effet.

Hélas! pauvres messieurs, la chose ne vous est pas tant facile, car la mode ne perd pas son temps avec vous, ayant bien trop de soucis à l'égard des guérites bouffantes dans lesquelles se prélassent mesdames vos épouses!

Cette année, le costume masculin est laid comme toujours. Le pantalon qui, l'an passé, avait l'air de vouloir marcher de compagnie avec les manches de robes de ces dames, s'est décidé à rentrer dans l'ornière de la raison, et il a bien fait, car, sous aucun prétexte, le roi de la création ne doit séjourner dans n'importe quelle espèce de jupons.

D'autre part, les redingotes se font plus longues et les pardessus plus courts; mais, naturellement, sans que les premières se permettent jamais de dépasser ceux-ci, ne serait-ce que de deux ou trois centimètres. La mode pour cela est inexorable jusqu'à présent.

Une étoffe bien en vogue maintenant est un petit drap sergé, fabriqué en France, et baptisé d'un nom anglais, encore assez facile à prononcer: *Cover-Coat*.

La nuance longtemps préférée a été le beige, et c'est inouï la quantité de messieurs que l'on a vu circuler, variant du « café au lait » au « chocolat, fine qualité. »

Le gris paraît aujourd'hui vouloir détrôner le brun, et il est probable que très prochainement tous les personnages, quelque peu soucieux de leur tenue, ne se montreront plus qu'avec la couleur de la souris.

Les costumes masculins sont, paraît-il, voués à une simplicité éternelle: où est le temps des

souliers à boucles d'argent, des jolis bas et des culottes; des pourpoints garnis de dentelles, des chapeaux à plusieurs coins et des cadettes enjolivées de rubans?... Il ne reviendra plus, sans doute, et la mode restera à la chaussure ensevelie sous un pantalon rasant la terre, à l'habit ne variant que du sac à la redingote, au chapeau à l'aile invariablement ronde, sans le moindre petit coin. La mode restera surtout à la tête sans cadenette et même sans cheveux.

Cela prouve que l'homme est devenu sage et généreux: il a enfin reconnu qu'il n'y avait pas trop de place à la maison et dans la rue pour l'ampleur des costumes féminins! Aussi, comme il se fait petit! comme il descend lestement du trottoir ou rase le mur, quand il rencontre une dame, à l'immense envergure, qui nage dans une quantité incroyable d'étoffe comme un petit poisson dans un grand lac!

On a vanté le temps où les chevaliers portaient les couleurs de leurs dames, et dégainaient leurs épées pour un rien; mais c'est aujourd'hui que l'on connaît la véritable chevalerie, celle qui consiste pour les messieurs, à laisser sous les ornements aux dames et surtout à se rétrécir, à se faire petits pour leur laisser tout l'honneur et toute la place. ALICE.

Entre deux feux.

Nous trouvons dans un journal de Neuchâtel, de 1752, cette amusante histoire:

« Un mariage des plus singuliers a extrêmement diverti notre ville. Deux demoiselles, fort à leur aise, puisqu'elles jouissent de dix mille livres de rente, vivaient ensemble comme deux bonnes sœurs. Elles avaient toujours été fort sages, et jamais l'amour ne leur avait fait faire la moindre folie. Il était d'autant plus à présumer que jamais cette passion ne leur en ferait faire, que la plus jeune des deux a quatre vingt-deux ans bien accomplis.

« Qui croirait qu'à cet âge, où naturellement on ne doit penser qu'à entrer dans le tombeau, le cœur humain se laisserait surprendre à une passion amoureuse? C'est cependant ce qui est arrivé. Ces deux vieilles demoiselles se sont avisées, comme de concert, de s'amouracher tout à coup d'un jeune homme qui est ingénieur des ponts et chaussées, et qui n'était pas des plus à son aise.

« Pour le mettre plus au large, comme elles ne pouvaient pas l'épouser toutes deux, elles sont convenues de lui donner tout leur bien comme un témoignage constant et perpétuel de l'amour qu'elles avaient pour lui, à condition qu'il épouserait celle des deux pour qui il se sentirait le plus d'inclination.

« Une passion si peu ordinaire et en même temps si généreuse, méritait quelque retour. En effet, dix mille livres de rente, pour un homme qui n'a presque rien, vaut bien la peine qu'il passe par-dessus ce qu'un pareil mariage a de peu engageant. C'est aussi ce qu'a fait ce jeune ingénieur. Il a fait plus encore: Craignant que son choix ne refroidit, à son égard, la générosité de celle des deux sœurs à qui il ne donnerait pas la préférence, en homme d'esprit, il a trouvé le moyen de se mettre à couvert de ce reproche et des suites fâcheuses qu'il pourrait avoir pour lui.

« Pour flatter ces deux dames, et leur faire croire qu'il les aimait également, le jeune galand leur a proposé d'en remettre la décision au sort et de tirer la courte paille pour savoir laquelle des deux l'aurait pour époux. La proposition ayant été agréée et mise à exécution, le hasard a voulu que la moins vieille lui soit échue, à son grand déplaisir, peut-être.

« En effet, si le sort l'eût fait tomber sur l'aînée, qui a 94 ans passés, il aurait eu l'espérance de se voir veuf beaucoup plus tôt; ce qui n'est pas une petite consolation en pareille rencontre.

» Quoiqu'il en soit, ce mariage singulier vient de se célébrer en cette capitale, avec d'autant plus de pompe et de magnificence que la générosité des contractants n'a point été gênée par le désir d'économiser pour les enfants qui pourraient naître d'une alliance si bizarre. »

On novè tzévu.

Ti clliào Monsou dé vela, mimament clliào qu'ont zào zu trainà lào tsausés su lé bancs dâi z'Académie et dâi z'Université et qu'ont recordâ cein qu'on l'âi dit l'histoire naturelle dâi bitès, dâi dzeins, mémameint dè la vermena, dein clliào biau làivro qu'ont étâ fè pé on certain Buffon et on autre qu'on lài desâi Cuvier, on ne sâ pas trào porqu'ètion dâi dzeins bin éduquâ, mâ, voudre fremâ que n'ariorit pas pu mè derè à quinna race appartint certain tzévu que n'ein pè tsi no.

Clliào qu'ont étâ pè Berna po recordâ po vé-térinéro sâvont bin cein que l'est qu'on alezan, on pur sang et mimameint on tsévu arabe, et à leu lo pompon po gari clliào bèts quand l'ont lo gourmo, ào bin oqu'è d'autre, mâ po la cavalla que vè vo dere, ne sariorit pas pi l'âi repetassi n'a tsamba, se le sein rontâi iena.

Po lo tzévu que vo dio, min dè borè, dè lincou, ni dé bredès po lo menâ; pu l'a on tant bon caractéro, jamè ne rüe et l'est tant sadzo que vo pàodè lo laissi plianta dou iadzo vingt-quatre hàores dévant n'a pinta que ne derâi pas on mot et que restèrâi quie sein budzi, ni bramâ. Lè tavans ne l'âi pàovont rein: assebin lo colonet Wille arâi bin vollu ein recrutâ dè cllia race po noutra Cavaléri, mâ n'y a pas zu mèche, kâ lo tsévu que vo dio n'a què trà piauès et la Confédérachon n'en vâo rein.

Ora que vos sèdès cein que l'est què la bite, vaitès l'histoire que volliaèvo vo contâ:

On dzouveno gaillâ, on Français, que demâoravè pè chàotrè, avâi toparâi étâ d'obedzi dé fèrè se n'ècoûla militèro et fut coumeindâ po allâ pè Ancey. Arrevâ lé, on lo recruté dein la cavaléri et fut bô et bin l'âi restâ trà z'ans.

Quand l'eût fini son teimps, revegne dein lo canton dè Vaud, et vo sèdès coumeint sont clliào valottès que vignont dé passâ l'ècoûla: sâvont sé bragâ et à lè z'ouré nien a min à leu po fèrè qu'è que sâi.

Adon, lé premi dzo que l'étâi pè chàotrè, bragavè dein totès lé pintès dào veladzo que la cavaléri de son payi étâi la premira dein tota l'Uropa et que li-mème avâi mimameint reçu n'a médaille po avâi bin su montâ. Et à clliào que l'attitâvôn lào fasâi:

— Voudrâi bin tràova dein lo veladzo on tzévu d'attaque po vo montrâ cein que l'est què la cavaléri pè tsi no?

On paisan, qu'étâi on bon farceu, l'âi fe:

— Oh! bien rien de plus facile, c'est à votre service; venez seulement chez moi demain matin, j'en ai trois bons à votre choix et je les mets de grand cœur à votre disposition.

Lo leindèze, qu'étâi justameint n'a demèindze, vouâiquie mon compagnon qu'arrevè, avouè dâi grantès bottes à la cuiller, dâi z'éperons, et onna petita dzibllia po fouatâ la cavala,

Lo gaillâ demandâ à vâirè lé tzévu.

Lo paisan qu'avâi sailli dû la remise dou ào trài tsévu de lotta, lé lài montrè et l'âi fa:

— Ora preni cé que vo farè lo mé plièsi!

Vo vâidès d'ice la mena dé stu gaillâ et né pas fautâ dè vo derè que l'a tot balameint veri lo dou ào paisan, sein l'âi derè bondzo. Parâit que la leçon a été bouna: n'a pas repipâ on mo dè la cavaléri.

Ora, po clliào dào Conte que ne sariorit pas enco cein que l'est qu'un tsévu de lotta, lào derè que c'est cé affèrè à trà piauès io on met la lotta, ào bin se vo volliaè la cavagnè, quand on portè la terra ào bin lo fémè pè lé vègnès.

C. T.

Aux ménagères.

Nous lisons dans un journal français:

« Il n'y a pas de bonne cuisine sans bon bouillon. La cuisine française, la première de toutes les cuisines, doit sa supériorité à l'excellence du bouillon français.

» Beaucoup de ménagères se laissent imposer par les bouchers des non-valeurs nommées par eux *réjouissances*, probablement parce que cette vente *réjouit* ces messieurs. Eh bien! ces os, qui constituent la réjouissance, ne valent absolument rien... sinon pour fabriquer de la colle! (A Lausanne, on les nomme *charge*. C'est une charge en effet. *Red.*)

» Lisez plutôt ce que disent les savants: *Les os ne sont d'aucune utilité dans l'alimentation.* Lorsqu'on met un os dans un pot-au-feu, une partie de la gélatine contenue dans les pores de ces os finit par se dissoudre et les vides qu'elle y laisse se garnissent des sucs de la viande tenus en suspension dans le bouillon; aussi, après une ébullition de cinq à six heures, l'os devient-il excellent à sucer, car il a absorbé les meilleurs éléments du potage.

» Le jarret de bœuf, en si grande faveur chez les gargotiers pour la confection du bouillon, doit également en être exclu; le bouillon épais qu'on en obtient est tout simplement de la colle.

» Le bon bouillon est clair et limpide.

» C'est encore une erreur de croire que les volailles ajoutées, à moins qu'elles ne soient très vieilles ou très grasses, quelque chose aux principes nutritifs du bouillon. Le pigeon, lorsqu'il est vieux, la perdrix rôtie d'avance, le corbeau, en novembre et décembre, ajoutent beaucoup à la sapidité et à l'arôme du bouillon. »

Chiens et bicyclettes.

Le tribunal d'Alger vient de statuer sur un procès qui intéresse tous les bicyclistés.

M. P..., monté sur une bicyclette « roulat » à une allure normale dans la rue Bab-el-Oued, lorsqu'un chien, appartenant à M. D. D..., se jeta en aboyant sur la machine et désarçonna le cycliste, qui tomba sur la chaussée.

M. P... assigna le propriétaire de l'animal en 50 francs de dommages-intérêts, pour réparation: 1° de sa machine; 2° du préjudice que sa chute lui avait occasionné.

Le tribunal aurait, d'après un journal local, rendu le jugement étonnant dont la teneur suit:

Le tribunal,

Attendu que les chiens, la chose est certaine, ont la haine des vélocipédistes et s'acharnent à leur poursuite; qu'il faut cependant bien, à une époque où tant de gens vont à bicyclette, que les animaux s'habituent comme tout le monde à ce genre de locomotion;

Que les bicyclistés sont bien parmi les passants que protège contre les chiens l'article 479, paragraphe 7 du Code pénal;

Mais que, d'autre part, ceux qui montent à bicyclette sont naturellement familiarisés avec les accidents, et que la somme réclamée de ce chef par P..., à titre d'indemnité, est exagérée.

Par ces motifs,

Condamne D... à payer à P... la somme de 25 fr., coût de la détérioration de la machine, et celle de 1 fr. pour indemniser P... du désagrément que lui a causé sa chute.

Journal de l'Exposition nationale. — Livraison du 40 juillet: La photographie à l'Exposition. — Eine neue Kultur- und Industriepflanze. — Nos chemins de fer de montagne. — L'industrie laitière à l'Exposition. — Alpinisme. — L'art militaire à l'Exposition. — Die Sennenfahrten, am 2. Juli 1896 im Schweizerdorf angeführt. — Une exposition internationale. — Fête de lutteurs au Village suisse. — Chronique de l'Exposition. — Gravures.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.